



Note conceptuelle

*Académie Internationale sur la Justice Fiscale, du 24 au 28 Juin 2019,
Dakar, Sénégal*

I. À PROPOS DE L'AIJF

L'Académie internationale pour la justice fiscale (AIJF) est un programme de formation annuel lancé par le RJFA en 2014. Sous le slogan « Bâtir la prochaine génération de champions de la justice fiscale », l'AIJF est une initiative panafricaine visant à inspirer, à autonomiser et à mobiliser les citoyens africains en comblant le déficit de connaissances sur la justice fiscale en Afrique. Ce programme clé d'une semaine, destiné au renforcement des capacités, s'adresse aux OSC, activistes, étudiants, syndicalistes et à d'autres acteurs intéressés par la justice fiscale et la mobilisation des ressources nationales en Afrique. Nous pensons que pour que les acteurs de la société civile influencent le changement des systèmes fiscaux justes et équitables et pour arrêter l'hémorragie des ressources financières africaines, il faudrait passion, connaissance, stratégie et de collaboration. Au cours des quatre dernières années, plus de 380 participants ont suivi la formation. En collaboration avec le Forum Civil, Section Sénégalaise de *Transparency International*, L'AIJF se tiendra cette année à Dakar, au Sénégal, du 24 au 28 juin 2019.

II. CONTEXTE

La fiscalité est une question de souveraineté nationale et peut être exercée par le biais de la législation et de la réglementation nationales. Cependant, avec la mondialisation, la fiscalité n'est plus seulement pratiquée à l'intérieur des frontières nationales, et ce, tant au niveau physique que numérique. De nombreux pays africains ont fait part des défis fiscaux auxquels ils sont confrontés avec la numérisation de leurs économies. Cette numérisation permet, entre autres, aux entreprises multinationales d'exercer leurs activités dans des pays africains avec une présence physique minimale ou nulle. L'imposition sur les bénéfices qu'elles tirent de leurs activités commerciales devient complexe et difficile pour la plupart des Etats Africains. L'internationalisation et la numérisation des activités économiques et donc de la fiscalité appelle à la définition d'une norme fiscale globale. Le projet BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert des bénéfices), lancé en 2014, a permis au G20 de placer en l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) la charge de la



définition de normes conventionnelles de la fiscalité internationale. Cependant, ce dispositif s'est révélé exclusif et n'a pas permis une participation maximale à la définition des règles globales. L'OCDE et l'ONU ont-elles encore un rôle légitime à jouer ? Les pays sont-ils disposés à adopter des mesures unilatérales, comme on l'a vu récemment dans d'autres aspects de la vie mondiale ?

En outre, la fiscalité joue un rôle important et reconnu dans la mobilisation des ressources nationales. Cependant, la fiscalité doit également être reconnue comme un instrument clé pour la promotion de la croissance économique. Un système fiscal générant des revenus mais ne favorisant pas la croissance n'est pas économiquement viable. La plupart des pays africains, y compris le Sénégal, ont attribué deux rôles principaux à leur fiscalité : la mobilisation optimale des revenus et une incitation efficace à l'investissement. À cette fin, un cadre juridique et réglementaire a été mis en place pour promouvoir les initiatives du secteur privé qui soutiennent la création et le développement d'entreprises à forte valeur ajoutée susceptibles d'accroître les niveaux de revenus et le bien-être des populations.

Ainsi, les incitations fiscales ont toujours eu une place de choix compte tenu de leur nombre et de l'importance des avantages qu'elles procurent. Par conséquent, la concurrence fiscale semble devenir la règle, en particulier parmi les pays africains, compte tenu des difficultés actuelles pour parvenir à un consensus mondial. Cependant, il est de plus en plus démontré que les pays ont plus à gagner de la convergence fiscale, appelée harmonisation fiscale par les uns, "concurrence fiscale équitable" par les autres. L'établissement de normes et de traites deviennent donc un préalable à l'harmonisation du cadre normatif fiscal au niveau régional. Quels sont les modèles fiscaux à explorer par les États africains au niveau régional ?

Ces défis sont encore plus grands avec les lacunes actuelles observées dans la plupart des cadres normatifs, politiques et termes de capacités. En effet, il existe encore un énorme déficit de ressource humaine qualifiée en matière fiscale en Afrique, en dépit d'un intérêt croissant pour la justice fiscale. À l'échelle mondiale, la campagne internationale en faveur de la justice fiscale a pris de l'ampleur grâce à un plaidoyer continu et à un intérêt croissant des médias, des décideurs et du public pour les questions liées à la fiscalité. Récemment, plusieurs stratagèmes visant à détourner des milliards de dollars ont été découverts, le dernier en date étant l'affaire l' « indice de paradis fiscal pour les entreprises ». Le tollé suscité au niveau mondial sur les flux financiers illicites a mis un nouvel accent sur les ressources fiscales et nationales pour financer le développement des pays en développement. Le RJFA a créé l'AIJF pour combler cette lacune grâce à un programme de formation d'une semaine comprenant des conférences, des études de cas et un apprentissage entre pairs.



III. OBJECTIFS

Reposant sur des recherches et intégrant une variété de voix, AIJF fournira une plate-forme clé pour réfléchir et élaborer des stratégies sur les flux financiers illicites (FFI), la gouvernance fiscale et la mobilisation des ressources nationales sur le continent africain. L'académie s'emploie donc à:

- Améliorer la compréhension et renforcer les capacités dans les domaines thématiques énumérés ci-dessous.
- Promouvoir le partage des connaissances et le dialogue entre les parties prenantes travaillant sur la justice fiscale.
- Accroître les opportunités de mobilisation pour la Campagne « Arrêter l'hémorragie ».
- Offrir des possibilités de collaboration pour la défense des questions de justice fiscale en Afrique.

IV. PORTÉE DE LA FORMATION

Le programme de formation de l'Académie internationale pour la justice fiscale comprend des conférences, des études de cas et des travaux de groupes interactifs, des présentations et l'utilisation d'outils audiovisuels. L'Académie, guidée par une série de séances d'instruction et de tables rondes, examine collectivement l'analyse économique et fiscale du rôle de l'Afrique dans le système économique mondial et le développement durable. L'académie s'emploie en outre à renforcer la compréhension pratique et les liens entre les membres de la communauté internationale de la société civile, les décideurs et au-delà, et à établir des liens avec les travaux sur les politiques, et à préparer le terrain pour le suivi des travaux de l'académie. Il est adapté aux besoins des participants de niveau intermédiaire du programme de justice fiscale et repose sur les quatre piliers suivants du RJFA:

1. Architecture fiscale internationale et financière.
2. Taxe et investissements.
3. Taxes et ressources naturelles.
4. Impôt juste et équitable.



V. MÉTHODOLOGIE

Participation

Participants

L'Académie internationale de justice fiscale réunit des OSC, des syndicats, des étudiants, des chercheurs et des universitaires.

Facilitateurs

Les facilitateurs comprennent des chercheurs et des experts en fiscalité du développement ainsi que des responsables des politiques du RJFA.

Format

La méthodologie de l'AIJF permet aux penseurs progressistes, aux dirigeants de mouvements et aux universitaires d'analyser collectivement la littérature existante et d'affiner des propositions politiques spécifiques concernant la mobilisation des ressources fiscales et nationales. Pendant la formation, les participants reçoivent du matériel et une occasion de s'engager avec les divers experts en fiscalité pour discuter plus en détail du discours. La méthodologie de formation de l'AIJF comprend :

- **Conférences sur les quatre piliers du RJFA**, l'analyse de la politique et de l'information pour développer une compréhension commune parmi un échantillon représentatif de mouvements et de décideurs.
- **Tables rondes**, partageant les positions et expériences multiples des parties prenantes en matière de mobilisation du public, de plaidoyer et / ou de mise en œuvre de politiques (études de cas).
- **Un forum public** pour stimuler la prise de conscience et les discussions du public (travail de groupe interactif / présentations).



VI. RÉSULTATS SPÉCIFIQUES

1. Amélioration des compétences sur certaines questions fiscales cruciales.
2. Initiation de l'apprentissage par les pairs par les participants de pays venant de toutes les régions africaines.
3. Augmentation du nombre de partisans du programme de justice fiscale aux niveaux national et régional.
4. Interactions informelles établies pour encourager la création d'alliances et le partage d'expériences.
5. Participation accrue des médias à la couverture des questions liées à la fiscalité.

VII. RÉSULTATS

1. Des systèmes fiscaux plus inclusifs, équitables et responsables en Afrique d'ici 2020
2. Réduction des flux financiers illicites pour contribuer à l'augmentation des recettes fiscales en Afrique d'ici 2020
3. Une grande majorité des parties prenantes soutenant la justice fiscale